

NAO : rémunérations des personnels des entreprises de transport de déménagement

21 DÉCEMBRE 2023



Les taux horaires conventionnels et les garanties annuelles de rémunération des personnels ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise ainsi que les rémunérations annuelles garanties des personnels ingénieurs et cadres des entreprises de transport de déménagement sont revalorisés à compter du 12 décembre 2023.

[Consulter les grilles de rémunération pour les personnels du secteur du déménagement \(uniquement accessibles aux adhérents – rubrique DÉMÉNAGEMENT\)](#)

[Consulter l'arrêté du 11 décembre 2023 de l'accord sur les rémunérations du secteur déménagements](#)